

ANNEXE 2 AU TRAITE DE FUSION (ARAE et ALTEX)

REPUBLIQUE FRANCAISE

SOUS - PREFECTURE ALBERTVILLE

NO DOSSIER : 1 / 0 3 7 6 1

ASSOCIATIONS
(Loi du 1er juillet 1901)

R E C E P I S S E D E D E C L A R A T I O N-----

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association;
Vu le décret du 16 aout 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée:

LE SOUS-PREFET D' ALBERTVILLE

Certifie avoir reçu de Mr BAILLY Michel

demeurant 6 rue Claudius PERILLAT
ALBERTVILLE

une déclaration en date du 13 JUIN 1990

par laquelle il-elle fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION Pour le développement économique du Bassin ALBERTVILLE UGINE BASSE TARENTEISE BEAUFORTAIN COMBE DE SAVOIE

dont le siège social est situé ANTENNE INTERCOMMUNALE RUE GENERAL BUISSON
ALBERTVILLE


73200 ALBERTVILLE

ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association.

ALBERTVILLE, le 14 JUIN 1990



Pour le Sous-Prefet
de l'arrondissement d'ALBERTVILLE
L'Attaché Principal Secrétaire en Chef


Loris BERGERET

Extrait du décret du 16 aout 1901

Article 1er. La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.
Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social."

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.



Bureau des Associations
Affaire suivie par : Laurence Mairot
Référence à rappeler : 0731003761
Tel : 04 79 10 41 13
e-mail : Laurence.Mairot@savoie.pref.gouv.fr

PREFECTURE DE LA SAVOIE

SOUS-PREFECTURE D'ALBERTVILLE

**Récépissé de Déclaration de
MODIFICATION
de l'Association n° 0731003761**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour
l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet d'Albertville

Donne récépissé M. YVES COMBRES, Président
demeurant **71, AVENUE DES CHARMETTES**
73400 UGINE

d'une déclaration en date du **6 décembre 2006** faisant connaître le(s) changement(s)
suivant(s):

BUREAU

dans l'association dénommée

" ALBERTVILLE TARENTOISE EXPANSION " (A L T E X)

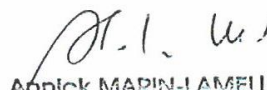
dont le siège social est situé

45, AVENUE JEAN JAURES
73200 ALBERTVILLE

décision prise lors de: **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du **11 avril 2006**

Albertville, le 14 décembre 2006

Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet
Et par Délégation,
La Chef de Bureau


Annick MARIN-LAMELLET

Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces changements et modifications ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils ont été déclarés.
Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Rappel :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est FACULTATIVE Elle ne peut être exigée des tiers
car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas



Service Statistique Répertoire SIRENE

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.
Pour plus de précisions, consulter le site internet Insee.fr à l'adresse :
<https://www.insee.fr/fr/information/1972080>

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 10 août 2017

| | |
|------------------------------------|--|
| Description de l'entreprise | Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 15/05/1990 |
| Identifiant SIREN | 380 400 564 |
| Identifiant SIRET du siège | 380 400 564 00049 |
| Désignation | ALBERTVILLE TARENDAISE EXPANSION |
| Catégorie juridique | 9220 - Association déclarée |
| Activité Principale Exercée (APE) | 9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire |
| Appartenance au champ ESS | Oui |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Description de l'établissement | Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 11/10/1999 |
| Identifiant SIRET | 380 400 564 00049 |
| Adresse | ALBERTVILLE TARENDAISE EXPANSION ALTEX 45 AV JEAN JAURES 73200 ALBERTVILLE |
| Activité Principale Exercée (APE) | 9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire |

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Site de gestion: CENTRE STATISTIQUE DE METZ
Centre des statistiques sociales et locales
Pôle Sirene Associations
32 AVENUE MALRAUX
57046 METZ CEDEX 1